

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 581

11 novembre 1996

SOMMAIRE

Agam Fund of Funds of Investment Luxembourg Management S.A., Luxembourg	27857	ILS Holding S.A., Luxembourg	27869, 27870
Agam Investment Luxembourg Management S.A., Luxembourg	27857	Infomarket, S.à r.l., Luxembourg	27875
Alvit S.A., Luxembourg	27857	Inter-Brokerage S.A., Luxembourg	27875
Arleen S.A., Luxembourg	27858	IT Investment S.A., Luxembourg	27876, 27877
Ast Luxembourg S.A., Luxembourg	27858	Kandi S.A., Luxembourg	27875
Barna Investment S.A., Luxembourg	27858	K & F Holding S.A., Luxembourg	27875
BCF, S.à r.l., Luxembourg	27858	Kephren S.A., Esch-sur-Azette	27842
Beltrame International S.A., Luxembourg	27855, 27856	Krasaro S.A., Luxembourg	27876
B.M.S. Group S.A., Luxembourg	27856	Lacara Holding S.A., Luxembourg	27876
Bradimac S.A., Luxembourg	27860	Leeman Investments S.A., Luxembourg	27844
Brecher Luxembourg & Deutschland, G.m.b.H., Niederanven	27859	Lefa S.A., Luxembourg	27878
Carib Holding S.A., Luxembourg	27859	Leierkescht Luerenzweiler, A.s.b.l., Bofferdange	27873
Caval Sports S.A., Luxembourg	27860	Logitis, S.à r.l., Luxembourg	27877
Caves Scheid, S.à r.l., Grevenmacher	27861	Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Luxembourg	27878
Celfloor, Soparfi, Luxembourg	27861	Luxumbrella, Sicav, Luxembourg	27879
Centre Commercial du Mierscherbiert S.A., Mersch (Les) Cerisiers S.A., Luxembourg	27861, 27878	Lysandre S.A., Luxembourg	27875
Chauffage-Sanitaire Thill Claude, S.à r.l., Dudelange	27861	Malaga S.A., Luxembourg	27880
Coman S.A.H., Luxembourg	27862	Mar Holding S.A., Luxembourg	27878
Concorde Société Financière S.A., Luxembourg	27858	Maxi España, Sicav, Luxembourg	27880
Controlfida (Luxembourg) S.A., Luxbg	27859, 27860	M.C.S. Finance S.A., Luxembourg	27881
Dakhla S.A., Luxembourg	27862, 27863	(A.) Menarini Participations Internationales S.A., Luxembourg	27856
Dominici, S.à r.l., Bettembourg	27863	Mir Fund Management S.A., Luxembourg	27881
Drej Holding S.A., Luxembourg	27860	Mir Leman Advisory Company S.H., Luxembourg	27880
EBZ Avenir Lux, G.m.b.H., Luxembourg	27863	Mirmont Advisory Company S.H., Luxembourg	27881
Europäische Optik Vertriebsgesellschaft, S.à r.l., Luxembourg	27864	MTRG S.A., Luxembourg	27881
F.I.L. Casa International S.A., Luxembourg	27861	MUSF S.A., Luxembourg	27882
Fimat Benelux S.A., Luxembourg	27864	Nora International Limited S.A., Luxembourg	27882
Finance & Development Holding S.A., Luxbg	27863, 27864	Nord-Finance S.A., Luxembourg	27879
Finconsult (Luxembourg) S.A., Luxembourg	27864	Orphée S.A.H., Luxembourg	27879
Fiparco S.A., Luxembourg	27865	Pan European Distribution S.A., Luxembourg	27882
First General Investments S.A.H., Luxembourg	27842	Paribas Soleil Management Company S.A., Luxbg	27883
Foncière et Commerciale de Lutèce S.A., Luxembourg	27867	Parland S.A., Luxembourg	27886
Food International S.A., Luxembourg	27866, 27867	Partnership in Industry Limited S.A., Luxembourg	27886
G.E. Capital Fleet Services S.A., Luxembourg	27859	Pâtisseries Scheer-Brassel, S.à r.l., Luxembourg	27882
Gems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	27865, 27866	Pearfin S.A., Luxembourg-Kirchberg	27886
GEPE-Invest, Luxembourg	27868	Pentaco S.A., Luxembourg	27883
Gestador S.A., Luxembourg	27866	Petrochem Services Luxembourg Ltd, S.à r.l., Schengen	27887
GM + CO S.A., Luxembourg	27867	Phisolina S.A., Luxembourg	27886
GMI Roto, S.à r.l., Strassen	27868	Phosphore S.A., Luxembourg	27848
Gremir S.A., Luxembourg	27868	Plusfin Holding S.A., Luxembourg	27886
Hast Holding S.A., Luxembourg	27867	Pneu Consult, S.à r.l., Lamadelaine	27887
Hell Europe S.A., Luxembourg	27868	Pneu Invest, Luxembourg	27887
Herom, S.à r.l., Luxembourg	27869	Procura Holding S.A., Luxembourg	27887, 27888
Holding de Capital S.A., Luxembourg	27869	Prointee, S.à r.l., Luxembourg	27852
Holding d'Investissements Internationaux S.A., Luxembourg	28970	Pro-Line S.A., Pétange	27846
Holpa S.A., Luxembourg	27869	Promstroy Holding S.A., Luxembourg	27888
Horizons & Cottages S.A., Luxembourg	27870	Pyramide Atalante S.A., Luxembourg	27870
Howi, S.à r.l., Luxembourg	27874	(Les) Rapides du Livre, S.à r.l., Trintange	27878
I.A.I. Investment and Actions in Industry S.A., Luxbg	27874	Rhodax Multitrade S.A., Soparfi, Luxembourg	27853
IFES, Institut de Formation Economique et Sociale, Etablissement d'utilité publique, Remich	27842	Sitav International S.A., Luxembourg	27884, 27885
Ifonas Holding S.A., Luxembourg	27875	(La) Statue de la Liberté, Luxembourg	27876
		Topvision Gare S.A., Luxembourg-Stadt	27885, 27886
		3 V International S.A., Luxembourg	27855
		3 V Luxembourg S.A., Luxembourg	27855

IFES, INSTITUT DE FORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-5516 Remich, 12, rue du Château.

Nouvelle composition du conseil d'administration à partir de la réunion du conseil le 1^{er} février 1996

Adamy Pierrot, Président

Castegnaro John, Vice-Président

Weber Robert, Vice-Président

Castegnaro Mario, Membre

Drucker Léon, Membre

Reding Jean-Claude, Membre

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31701/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

KEPHREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 33, rue Pasteur.

Il résulte du Conseil d'Administration de la société KEPHREN S.A., tenu le 1^{er} juillet 1996 à Wavre, que la société a décidé l'ouverture d'un établissement stable au Grand-Duché de Luxembourg à partir de cette date du 1^{er} juillet 1996.

Coordonnées de la succursale:

Dénomination: KEPHREN S.A.

Adresse: 33, rue Pasteur, Esch-sur-Alzette

Activités: L'objet social sera le même que celui de KEPHREN S.A. en Belgique, à savoir toutes activités de bureau d'études en rénovation et construction d'immeubles, gestion technique et administrative d'immeubles, «project management».

Registre de commerce: La société KEPHREN S.A est enregistrée auprès du Registre de Commerce de Nivelles en Belgique sous le N° 80.354.

Responsable: Le Conseil a nommé Monsieur Pierre Lenoir, domicilié au 42, rue Reynier à Liège, Belgique, comme fondé de pouvoir responsable de la succursale luxembourgeoise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Luxembourg, le 26 août 1996.

(31712/614/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FIRST GENERAL INVESTMENTS S.A., Holding-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am einundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. - Die Aktiengesellschaft englischen Rechtes SELINE FINANCE LIMITED (Gründungsnummer 3227310), mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro,

hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal;

2. - Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B Nummer 51.472,

hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, erklärten hiermit, unter der Rechtsform einer Holding-Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Holding-Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung FIRST GENERAL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden; dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist eine in ihrer Form beliebige Beteiligung an beliebigen Handels-, Industrie-, Finanz- und anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, der Erwerb beliebiger Wertpapiere auf dem Weg einer Beteiligung, Einbringung, Zeichnung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen belie-

bigen Form; insbesondere kann sie Patente und Lizenzen erwerben, verwalten und verwerten sowie Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Hilfe - Darlehen, Vorschüsse und Bürgschaften - angedeihen lassen; schliesslich ist sie zu sämtlichen Tätigkeiten und Geschäften ermächtigt, die sich mittel- oder unmittelbar auf ihren Gesellschaftszweck beziehen und in den Grenzen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Finanzbeteiligungsgesellschaften halten.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf LUF 1.250.000,- (ein Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) festgesetzt, eingeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung, ganz oder teilweise, sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten eingehen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, oder aber durch die einzige Unterschrift des geschäftsführenden Direktors.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 1997 zu Ende gehen.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am ersten Werktag des Monats Mai um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen, der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen, ohne dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1. - SELINE FINANCE LIMITED, zehn Aktien	10
2. - SELINE PARTICIPATIONS S.A., neunzig Aktien	90
Total: einhundert Aktien	100

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft FIRST GENERAL INVESTMENTS S.A. die Summe von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind, und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf fünfundfünfzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

I. - Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- a) Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal,
- b) Die Aktiengesellschaft englischen Rechtes SELINE FINANCE LIMITED, mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkeas, Truro,
- c) Herr Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
Herr Jan Herman Van Leuvenheim, vorgenannt, wird zum geschäftsführenden Direktor bestellt.

II. - Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wurde ernannt:

Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

III. - Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

IV. - Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgenannten Komponenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.H. Van Leuvenheim, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 92S, fol. 93, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. August 1996.

M. Elter.

(31709/210/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

LEEMAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. - WELLS LIMITED, établie et ayant son siège social P.O. Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

ici représentée par son directeur, Monsieur Jean-Pierre Higuët, employé privé, demeurant à B-1440 Braine-le-Château (Belgique), 1, Sentier de Beauvegnies;

2. - Monsieur Jean-Pierre Higuët, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée LEEMAN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), représenté par vingt mille (20.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement. Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - WELLS LIMITED, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. - Monsieur Jean-Pierre Higuët, préqualifié, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF). Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Jean-Pierre Higuët, préqualifié;
2. - Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant à B-6788 Selange (Belgique), 11, rue Reichel;
3. - Monsieur Alexander Helm, employé privé, demeurant à Wolkrange (Belgique).

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

– Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 1997.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Higuët, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 8 août 1996, vol. 458, fol. 93, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 août 1996.

F. Molitor.

(31713/223/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

PRO-LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 21, rue Robert Krieps.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1) Madame Rita Gerard, employée, demeurant à B-4910 Theux, 19 rue du Moulin;
- 2) Monsieur Yves Michiels, responsable administratif et financier, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 11, avenue des Coquelicots.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de PRO-LINE S.A. Le siège social est établi à L-4744 Pétange. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- a) l'achat, la vente et la location de tout outillage et matériel artisanal, commercial et industriel, de machines-outils, ainsi que tous produits intéressant directement ou indirectement la quincaillerie, l'industrie et le garage;
- b) les représentations tant nationales qu'étrangères;
- c) les importations et les exportations.

D'une façon générale, la société pourra, dans les limites ci-dessus spécifiées, effectuer toutes les opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières qui rentrent directement ou indirectement dans son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra enfin s'intéresser par voie de participation, de financement ou autrement à toute entreprise indigène ou étrangère poursuivant en tout ou en partie une activité analogue, similaire ou connexe à ce service.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), divisé en 1.250 actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer, soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3(5) deuxième alinéa de la même loi.

Art. 4. A l'exception des actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative, les actions peuvent être créées sous la forme nominative ou au porteur, au choix du détenteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre prescrit par la loi. Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être délivrés aux actionnaires à leur demande.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix en cas de partage, la voix de l'administrateur-délégué, s'il en est désigné un par l'assemblée générale, sinon celle de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 1996.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 15.00 heures à Pétange, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 1997. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire des actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et par la loi du 8 mars 1989, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acompte sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions
Rita Gerard	1.249.000,- LUF	1.249
Yves Michiels	1.000,- LUF	1
Total:	1.250.000,- LUF	1.250

Les actions ont été libérées intégralement, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- frs).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Raymond Richard, directeur de sociétés, demeurant à L-4744 Pétange, 91A Porte Lamadelaine,
 - b) Madame Rita Gerard, employée, demeurant à B-4910 Theux, 19 rue du Moulin,
 - c) Monsieur Yves Michiels, responsable administratif et financier, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 11, avenue des Coquelicots.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire, la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.C., établie et ayant son siège à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.
- 5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, les administrateurs préqualifiés, se sont constitués en réunion du conseil d'administration à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est fixé à L-4744 Pétange, Zone artisanale et commerciale, 21, rue Robert Krieps.
- Monsieur Raymond Richard est nommé administrateur-délégué de la société suivant l'article 6 des statuts de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Gerard, Y. Michiels, R. Richard, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1996, vol. 823, fol. 82, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 5 septembre 1996.

J. Elvinger.

(31715/211/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

PHOSPHORE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue E. Ruppert.

STATUTS

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the ninth of August.

Before Us, Maître Marthe Thyès-Walch, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office in Skelton Building, Road Town, Tortola, Main Street, P.O. box 3136, British Virgin Islands;

2.- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Both of them hereby represented, by virtue of proxies given under private seal, by Mr Dominique Audia, employee, residing in Luxembourg.

The party sub 1 acting as founder and the party sub 2 acting as subscriber of the company.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg S.A. is hereby formed under the title PHOSPHORE S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period from the date thereof. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however within the bounds laid down by the act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at ITL 70,000,000.- (seventy million Italian lira), represented by 7,000 (seven thousand) shares with a nominal value of ITL 10,000.- (ten thousand Italian lira) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting, in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st. Exceptionally, the first business year will begin today and close on December 31st, 1997.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the 3rd Thursday in the month of May at 11.00 a.m. at the Company's registered office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Subscription

The capital has been subscribed to as follows:

1.- WATERSIDE FINANCIAL Ltd, six thousand nine hundred and ninety-nine shares	6,999
2.- Gérard Becquer, one share	<u>1</u>
Total: seven thousand shares	7,000

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100 % (one hundred per cent), and therefore the amount of ITL 70,000,000.- (seventy million Italian lira) is as of now at the disposal of the Company PHOSPHORE S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about sixty-five thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take unanimously the following resolutions:

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert;
- 2.- Mr Emmanuel David, réviseur d'entreprises, residing in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert;
- 3.- Mrs Noëlla Antoine, employée privée, residing in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders, which will approve the financial statements at December 31st, 1997.

Second resolution

Is elected as auditor:

COOPERS & LYBRAND, société civile, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders, which will approve the financial statements at December 31st, 1997.

Third resolution

The address of the Company is fixed in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, Iles Vierges Britanniques;

2.- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Tous deux ici représentés, en vertu de procurations sous seing privé, par Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le comparant sub 1 agissant comme fondateur et le comparant sub 2 agissant comme souscripteur de la société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée PHOSPHORE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles

elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à ITL 70.000.000,- (soixante-dix millions de liras italiennes), représenté par 7.000 (sept mille) actions de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- WATERSIDE FINANCIAL Ltd, six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	6.999
2.- Gérard Becquer, une action	<u>1</u>
Total: sept mille actions	7.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de ITL 70.000.000,- (soixante-dix millions de liras italiennes) se trouve dès maintenant à la disposition de la société PHOSPHORE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert;

2.- Monsieur Emmanuel David, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert;
3.- Madame Noëlla Antoine, employée privée, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1997.

Deuxième résolution

COOPERS & LYBRAND, société civile, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1997.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Audia, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 92S, fol. 81, case 9. – Reçu 14.070 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

M. Elter.

(31714/210/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

PROINTEE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Cosovic Dragoljub, juriste, demeurant à D. Vukasovica 78, Beograd (Yougoslavie);

2.- Madame Annick Regout, sans profession, demeurant à Drève des Mélèzes 4, B-1950 Kraainem (Belgique),

tous deux représentés par Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu de procurations délivrées à Belgrad (Yougoslavie), respectivement Bruxelles (Belgique) en date du 27 août 1996.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PROINTEE, société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut créer des succursales et agences dans toute autre localité du pays.

Art. 3. La société a pour objet l'étude et le conseil, notamment pour le compte d'organismes publics ou privés, dans tous les domaines.

La société pourra également, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de Frs 500.000,- (cinq cent mille francs), divisé par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de Frs 1.000,- (mille francs) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Cosovic Dragoljub, prénommé	499
2.- Madame Annick Regout, prénommée	1
Total: cinq cents parts sociales	500

La somme de Frs 500.000,- (cinq cent mille francs) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers, Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des associés.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur la base des trois derniers bilans.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe des gérants.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre l'associé survivant et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 10. En cas de dénonciation, la société sera dissoute conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Art. 12. Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,- francs).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société à responsabilité limitée, Monsieur Cosovic Dragoljub, prénommé. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. De Vleeschauwer, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1996, vol. 823, fol. 82, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 5 septembre 1996.

J. Elvinger.

(31716/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

RHODAX MULTITRADE S.A., Soparfi-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am vierzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxembourg.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg Sektion B, Nummer 48.773,

hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jan Herman Van Lelvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;

2.- Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg Sektion B, Nummer 51.472,

hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jan Herman Van Lelvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, erklärten hiermit, unter der Rechtsform einer Aktiengesellschaft eine Soparfi-Gesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Soparfi-Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung RHODAX MULTITRADE S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxembourg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxembourg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

- Import, Export, Gross- und Kleinhandel in Handelsgütern verschiedener Art;
- Projektentwicklung und die dazugehörige Unterstützung und Beratung;
- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den

Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen, welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Marketing-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 12.500 (zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlages mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten eingehen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, oder aber durch die einzige Unterschrift des geschäftsführenden Direktors.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 1996 zu Ende gehen.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am zweiten Werktag des Monats Mai um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen, der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen, ohne dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1.- EUROLUX MANAGEMENT S.A., zehn Aktien	10
2.- SELINE PARTICIPATIONS S.A., neunzig Aktien	90
Total: hundert Aktien	100

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft RHODAX MULTITRADE S.A. die Summe von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind, und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf fünfundfünfzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

I.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- a) Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
- b) Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
- c) Herr Marchienus Mik, Unternehmer, wohnhaft am NL-9732 MK Groningen, Golfslag 184 (Niederlande).

Herr Marchienus Mik, obengenannt, wird zum geschäftsführenden Direktor bestellt.

II.- Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wurde ernannt:

Die Aktiengesellschaft DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

III.- Das Mandat der hiervorgenannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

IV.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.H. Van Leuvenheim, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 92S, fol. 83, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. August 1996.

M. Elter.

(31718/210/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

3 V INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 47.973.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(31720/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

3 V LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 47.974.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(31721/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

BELTRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 21.240.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(31738/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

BELTRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.240.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 29 avril 1996
Résolution

L'assemblée élit les administrateurs et le commissaires aux comptes pour la période venant à échéance à l'assemblée statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Lodovico Franzina, conseiller, demeurant à Padova (Italie), Président,
Martin F.F. Hesselmann, avocat, demeurant à Hambourg (Allemagne), administrateur,
Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Schronndweiler (Luxembourg), administrateur.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN & CO., Société Civile, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme
BELTRAME INTERNATIONAL S.A.
Signatures
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31739/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 9.956.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(31722/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 9.956.

Constituée suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 26 avril 1971 sous le nom de GUIDOTTI INTERNATIONALE S.A., publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 47 du 8 avril 1992; Modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 16 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 365 du 29 septembre 1994.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 26 juin 1996 que le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonction a été renouvelé pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 26 juin 1996.

Pour la société
C. Faber

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31723/622/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

B.M.S. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 24 juillet 1996

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Décharge pleine et entière a été donnée à Madame Sylvie Sibenaler, administrateur démissionnaire, pour l'exercice de sa fonction.

- Maître Henri Becker A été nommé au poste d'administrateur.

- Le siège social a été transféré du 16, rue Giselbert, L-1627 Luxembourg au 4, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 21, case 2. — Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31740/614/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

**AGAM FUND OF FUNDS INVESTMENT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 49.671.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1996

Monsieur Jean-Luc Gavray est nommé au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Alain Demeur, démissionnaire.

Le mandat de réviseur attribué à COOPERS & LYBRAND est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
L. Leroi
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31724/011/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

AGAM INVESTMENT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 49.672.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1996

Monsieur Jean-Luc Gavray est nommé au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Alain Demeur, démissionnaire.

Le mandat de réviseur attribué à COOPERS & LYBRAND est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
L. Leroi
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31725/011/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

ALVIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

(31726/043/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

ALVIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 avril 1996, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renouveler le mandat donné à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg pour un nouveau terme de 1 (un) an. Le mandat ainsi conféré expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1997.

Signatures.

Le Conseil d'Administration
p.p. Al Arizzi R. Tonelli F. Wouters
Président Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31727/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

ARLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 47.677.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31733/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

AST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.961.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 septembre 1996.

Signature.

(31734/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

BARNA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 48.628.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31735/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

BARNA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 48.628.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature.

(31736/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

BCF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 30.027.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31737/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

CONCORDE SOCIETE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 44.605.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(31754/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

BRECHER LUXEMBURG & DEUTSCHLAND, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 30.887.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 6 septembre 1996.

Signature.

(31742/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

G.E. CAPITAL FLEET SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.814.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 15 février 1996: que Monsieur Pollack et Monsieur Moens ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société, avec effet au 1^{er} janvier 1996 et 2 février 1996, respectivement;

que sont nommés comme nouveaux administrateurs:

- M. Jean Muls, demeurant à B-1080 Bruxelles, avenue des Gloires Nationales, 46,
- M. Jonathan Burr, demeurant à B-1420, Braine L'Alleud, Chemin des Sept Fontaines, 1.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 1995.

Pour G.E. CAPITAL FLEET SERVICES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31748/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

CARIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 43.215.

Démissions

- Par courrier recommandé auprès des Actionnaires, en date du 2 août 1996, les Administrateurs suivants ont démissionné du Conseil d'Administration de la société: Monsieur Jean van de Kerchove, Madame Eva Siegmund et MAN CHING INVESTMENT LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31745/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

CONTROLFIDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.809.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 13 avril 1996 que:

1. l'assemblée générale a élu définitivement Monsieur Gérard Zappa en tant qu'administrateur. Son mandat expirera avec celui des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 1997;

2. l'assemblée générale a ratifié la nomination de Monsieur Gianluigi Ferrario, administrateur de sociétés, demeurant à Cassarate (Suisse), comme commissaire aux comptes ad hoc, intervenue le 21 décembre 1995, et a procédé à son élection définitive. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 27 août 1996.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31755/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

CONTROLFIDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.809.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 22 juillet 1996 que:

- Monsieur Alessandro Di Carpegna Brivio, consultant, demeurant à Milan (Italie), a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de Madame Elsa Coppo, décédée;
- l'élection définitive de Monsieur Di Carpegna Brivio sera soumise à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
par mandat
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31756/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

BRADIMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 16, rue Giselbert.

R. C. Luxembourg B 27.123.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 juin 1996

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Le mandat de Maître Marc Theisen, de Maître Pierrot Schiltz et de Monsieur Lex Benoy en tant qu'administrateurs a été renouvelé, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de VERICOM S.A., commissaire démissionnaire, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31741/614/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

CAVAL SPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 54.379.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Rambrouch, en date du 7 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 307 du 25 juin 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la société CAVAL SPORTS S.A. en date du 30 août 1996 que Mademoiselle Elisabeth Thiry a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 30 août 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Thiry.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 août 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31746/622/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

DREJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 49.070.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(31760/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

CAVES SCHEID, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 1, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 26.405.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 1996, vol. 164, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

CAVES SCHEID, S.à r.l.

(31747/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

CELFFLOOR, Société de Participations Financières.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 4.544.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 101, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1996.

(31749/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

CENTRE COMMERCIAL DU MIERSCHERBIERG, Société Anonyme.

Siège social: Mersch, rue Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 35.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 21, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Signature.

(31750/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

CENTRE COMMERCIAL DU MIERSCHERBIERG, Société Anonyme.

Siège social: Mersch, rue Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 35.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 21, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Signature.

(31751/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

CHAUFFAGE-SANITAIRE THILL CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3507 Dudelange, 16, rue Abbé Lemire.
R. C. Luxembourg B 44.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 40, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

(31752/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

F.I.L. CASA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 34.570.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale du 20 juin 1996, le mandat des administrateurs a été reconduit pour une période de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2001. Monsieur Edmond Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes pour la même période.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31768/555/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

COMAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.940.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1996, vol. 475, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1996.

(31753/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

DAKHLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DAKHLA S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, en date du 15 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 537 du 21 décembre 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.771.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Bernard, employé privé, demeurant à Clemency, qui désigne comme secrétaire, Madame Muriel Lehmann, employée privée, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Pierre Higuët, employé privé, demeurant à Braine-le-Château (Belgique).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour est le suivant:

- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), par la création et l'émission de trois cent soixante-quinze (375) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Souscription et libération des trois cent soixante-quinze (375) actions nouvelles par WELLS LIMITED, établie et ayant son siège social P.O. Box 3186, Tortola (British Virgin Islands), avec renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les procurations des actionnaires y resteront annexées pareillement.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), par la création et l'émission de trois cent soixante-quinze (375) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune. Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Ensuite WELLS LIMITED, préqualifiée, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Higuët, préqualifié, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire, les autres actionnaires, tels que figurant à ladite liste de présence, ayant déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Il en a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les trois cent soixante-quinze (375) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF), disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bernard, M. Lehmann, J.-P. Higuët, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 8 août 1996, vol. 458, fol. 93, case 10. – Reçu 37.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 août 1996.

F. Molitor.

(31757/223/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

DAKHLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

(31758/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

DOMINICI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3256 Bettembourg, 15, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 40.222.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1996, vol. 483, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 août 1996.

Signature.

(31759/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

EBZ AVENIR LUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2429 Luxembourg, 30, rue Adam Roberti.

R. C. Luxembourg B 46.721.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31761/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FINANCE & DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 1993, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31770/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FINANCE & DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 1994, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31771/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FINANCE & DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(31772/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

EUROPÄISCHE OPTIK VERTRIEBSGESELLSCHAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 28.562.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(31764/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.504.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(31773/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FIMAT BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 78, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 43.358.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FIMAT BENELUX S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 253 du 28 mai 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 248 du 8 juin 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Cirier, directeur général, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Mongars, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Maître Jean Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires de la société présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quarante-cinq mille actions (45.000) représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées. Par ailleurs, les convocations ont été faites conformément à l'article 61 (11) de la loi du 5 avril 1993. L'assemblée étant régulièrement constituée, peut valablement décider sur les points portés à l'ordre du jour.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Mise en liquidation de la société.
2. - Désignation du conseil d'administration de la Société comme liquidateurs.
3. - Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur le conseil d'administration de la Société actuellement en fonction.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la «loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Cirier, P. Mongars, J. Hoss, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 93S, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(31769/216/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FIPARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.926.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 1996

Nomination de Messieurs Johan Dejans, Eric Vanderkerken et Madame Carine Bittler en tant qu'administrateurs en remplacement de Messieurs Claude Schmitz, Edmond Ries et Marc Mackel, démissionnaires, pour une durée d'un an.

Nomination de la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Marc Lamesch, démissionnaire, pour une durée d'un an.

Décharge pleine et entière de leur gestion est donnée aux administrateurs pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 1995.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission qui s'est terminée le 31 décembre 1995.

L'assemblée a décidé de transférer le siège social au 50, route d'Esch, B.P. 1564, L-1015 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

FIPARCO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31774/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

GEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jeff Saibene, footballeur, demeurant à Buchs Aarau (Suisse), 7, Brummelmathstrasse,

ici représenté par Monsieur John Saibene, employé privé, demeurant à Schifflange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 6 août 1996;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales de la société à responsabilité limitée GEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 46, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 1^{er} mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 mai 1996, numéro 258.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, déclare par les présentes céder et transporter sous la garantie légale de droit, à Monsieur Giovanni Monacelli, courtier en devises, demeurant à L-3383 Noertzange, 15, Cité Beaulieu,

cent vingt-cinq (125) parts sociales de ladite société GEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., pour le prix de cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (125.000,- LUF).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour. Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors de la présence du notaire instrumentant. Ce dont quittance et titre.

Les frais et honoraires de la présente cession sont à la charge du cessionnaire.

Ensuite Monsieur Jeff Saibene, susdit, représenté comme il est dit, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant de ladite société, accepte au nom de la susdite société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code civil et dispense le cessionnaire de faire signifier ladite cession à la société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter l'effet de la présente cession.

Ensuite les associés, à savoir:

Monsieur Pascal Manderscheid, employé privé, demeurant à L-3429 Dudelange, 210, route de Burange,

Monsieur Jeff Saibene, préqualifié, représenté comme il est dit, et

Monsieur Giovanni Monacelli, préqualifié, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2. L'assemblée décide suite à la cession de parts susdite, de modifier l'article 5 des statuts et de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jeff Saibene, susdit, cent vingt-cinq parts sociales	125
2) Monsieur Pascal Manderscheid, susdit, deux cent cinquante parts sociales	250
3) Monsieur Giovanni Monacelli, susdit, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.»

3) L'assemblée fixe le nombre des gérants à deux (2).

4) L'assemblée confirme gérant, Monsieur Jeff Saibene, préqualifié.

5) L'assemblée nomme comme deuxième gérant, Monsieur Giovanni Monacelli, préqualifié.

6) L'assemblée décide que la société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Saibene, G. Monacelli, P. Manderscheid, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 12 août 1996, vol. 458, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 août 1996.

F. Molitor.

(31779/223/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

GEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

(31780/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

GESTADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 18.014.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Signature.

(31781/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 47.278.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

(31775/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 47.278.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 1996

1. Messieurs Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem, Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange et Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Messieurs Luciano Righetti, Marco Streun et Massimo Rella. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 1999.

Certifié sincère et conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31776/676/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FONCIERE ET COMMERCIALE DE LUTECE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 36.273.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 août 1996 que le mandat des organes sociaux sortants a été renouvelé pour une période de six ans.

Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Par mandat
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31777/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

GM + CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 47.775.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(31782/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

GM + CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 47.775.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(31783/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

HAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.158.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(31786/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

GEPE-INVEST.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 41.151.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 21 mai 1996

1. La démission de Mademoiselle Marie-Josée Jähne, Administrateur et de Monsieur Nico Weyland, Commissaire aux Comptes, est acceptée.

2. Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren, est nommé Administrateur, en remplacement de Mademoiselle Marie-Josée Jähne. La candidature de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique, au poste de Commissaire aux Comptes, en lieu et place de Monsieur Nico Weyland, est acceptée.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration est composé de:

MM. Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange, Belgique;

Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Helmsange;

Marc Boland, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren.

Le Commissaire aux Comptes est:

Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Luxembourg, le 21 mai 1996.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE UCL

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31778/011/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

GMI ROTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 38.048.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31784/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

GREMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.109.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1994, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann, ont été renouvelés pour une durée de six ans. M. Daniel Kuffer, attaché de direction, L-Bergem, a été nommé administrateur en remplacement de M. Fred Carotti, également pour une durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour GREMIR S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31785/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

HELL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.799.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31787/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

HEROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 30, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 48.823.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 5 septembre 1996, vol. 131, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Signature.

(31788/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

HOLDING DE CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.202.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 1994, la démission de l'administrateur, Mme Danielle Schroeder, a été acceptée et Mme Birgit Mines-Honneff, employée de banque, Leudelange et M. Albert Pennacchio, employé de banque, Mondercange, ont été appelés aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour HOLDING DE CAPITAL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31789/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

HOLPA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.124.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1996

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est venu à échéance. Messieurs Claude Moscheni, Jochen Dobel, Peter Reiniger, IFIL INVESTISSEMENTS, GENERALI LEBENSVERSICHERUNG et CDC PARTICIPATIONS sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 1996. DELOITTE & TOUCHE est réélue Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Le Conseil d'Administration

Monsieur Claude Moscheni;

Monsieur Jochen Dobel;

Monsieur Peter Reiniger;

IFIL INVESTISSEMENTS;

GENERALI LEBENSVERSICHERUNG;

CDC PARTICIPATIONS.

Le Commissaire

DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

HOLPA S.A.

BANQUE INDOSUEZ

LUXEMBOURG

Signature

(31791/005/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

ILS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.079.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Signature.

(31795/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

ILS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.079.

—
Extrait de l'assemblée ordinaire des actionnaires du 4 septembre 1996

Sont nommés administrateurs de la société pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de la société au 31 décembre 1996:

- 1) Monsieur Paul Mousel, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;
- 2) Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- 3) Mademoiselle Michèle Eisenhuth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour la même période:

Monsieur Michel Federspiel, demeurant à Luxembourg.
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour ILS HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31796/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

HOLDING D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 31.454.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(31790/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

HORIZONS & COTTAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 42.922.

Constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à L-Bettembourg, en date du 15 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 209 du 8 mai 1993.

—
Il résulte d'une lettre adressée à la société HORIZONS & COTTAGES S.A. en date du 30 août 1996 que Mademoiselle Elisabeth Thiry a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 août 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Thiry.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 août 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31792/622/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

PYRAMIDE ATALANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize août.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DANVERS INVESTMENT CORP., société de droit des îles des Bahamas, avec siège social à Nassau, Barik Lane, International Trust Building, P.O. Box N-8188,

ici représentée par Monsieur Marco Fritsch, avocat avoué, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 5 août 1996, ci-annexée;

2. Madame Frédérique Meneveau, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PYRAMIDE ATALANTE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million sept cent mille (1.700.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille sept cents (1.700) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1997.

Souscription

Les mille sept cents (1.700) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- DANVERS INVESTMENT CORP., préqualifiée, mille six cent quatre-vingt-dix actions	1.690
2.- Madame Frédérique Meneveau, préqualifiée, dix actions	10
Total: mille sept cents actions	1.700

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million sept cent mille (1.700.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2002:

- a. Mme Frédérique Meneveau, juriste, demeurant à Luxembourg;
- b. Madame Sonja Hermes, comptable, demeurant à Esch-sur-Alzette;
- c. Madame Maria Marques, employée privée, demeurant à Itzig.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2002:

Monsieur Dieter Grozinger-De Rosnay, juriste, demeurant à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Fritsch, F. Meneveau, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1996, vol. 92S, fol. 92, case 12. – Reçu 17.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1996.

R. Neuman.

(31717/226/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

LEIERKESCHT LUERENZWEILER, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 130, Cité Roger Schmitz.

STATUTS

Entre les soussignées:

Nom, prénom	Domicile	Profession
1. Loutsch-Jemming Christiane	Helmdange, 17, rue R. Schuman	fonct. d'Etat
2. Oberweis-Harpes Simone	Bofferdange, 29, Cité Roger Schmitz	mère de famille
3. Richard-Peters Béatrice	Blaschette, 11, rue du Grunewald	mère de famille
4. Wagener-Ley Gaby	Bofferdange, 130, Cité Roger Schmitz	mère de famille

toutes de nationalité luxembourgeoise, et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite, et par les statuts suivants:

Chapitre I^{er}. - Dénomination, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. L'association prend le nom de LEIERKESCHT LUERENZWEILER. Elle a son siège dans la commune de Lorentzweiler. Le nombre minimum des associés est de quatre personnes.

Art. 2. Elle a pour objet de promouvoir et d'organiser des actions à caractère social, éducatif et culturel en faveur des enfants fréquentant les écoles de la commune de Lorentzweiler.

Chapitre II. - Membres, Admissions, Sorties, Cotisations

Art. 3. L'association est composée des membres associés qui sont admis par le conseil d'administration.

Art. 4. L'assemblée générale peut fixer une cotisation annuelle qui ne pourra pas dépasser le montant de mille francs par membre associé.

Art. 5. Les personnes qui s'obligent à verser la cotisation annuelle et à exécuter les décisions de l'assemblée générale, sont admises comme membres associés. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission par écrit au conseil d'administration.

Art. 6. L'exclusion ne peut avoir lieu que pour une infraction grave à l'objet de l'association, l'intéressé ayant été entendu dans sa justification ou ayant été convoqué dûment à cet effet et ne s'étant pas présenté.

Chapitre III. - Administration

Art. 7. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de quatre à neuf membres élus et révocables par l'assemblée générale. Le conseil d'administration choisit en son sein le président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Il définit leurs attributions.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour un mandat de trois ans; ils sont rééligibles.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par semestre. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Toute décision est prise à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Art. 9. Les procès-verbaux des délibérations du conseil sont rédigés par le secrétaire, signés par le président et le secrétaire et inscrits sur un registre tenu au siège social où tout membre peut en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 10. Les actes qui engagent l'association doivent être signés par le président ou, en son absence, par le vice-président et par le secrétaire. Pour les quittances, la seule signature du président ou du trésorier sera suffisante.

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales; tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les statuts est de la compétence du conseil.

Chapitre IV. - Assemblée générale

Art. 12. Il sera tenu chaque année au moins une assemblée générale de tous les associés. Le conseil d'administration en fixera le lieu et la date. Il pourra convoquer l'assemblée générale chaque fois que les intérêts sociaux l'exigeront.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle reçoit le rapport du conseil d'administration sur l'activité et les opérations de l'association pendant l'année écoulée et arrête le compte des recettes et dépenses ainsi que le budget.

Art. 14. Les convocations contiendront l'ordre du jour et seront adressées par simple lettre ou communiquées par la presse, au moins huit jours à l'avance.

Art. 15. Les modifications aux statuts auront lieu conformément aux articles 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928, la décision de dissolution selon l'article 20 de la même loi et selon l'article 18 des présents statuts.

Art. 16. Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial conservé au siège où tous les associés peuvent en prendre connaissance sans déplacement.

Chapitre V. - Comptes annuels

Art. 17. Le bilan des comptes, vérifié par deux réviseurs de caisse, sera présenté par le trésorier lors de l'assemblée générale annuelle ou sur la demande d'au moins un cinquième des membres associés.

Chapitre VI. - Dissolution

Art. 18. En cas de dissolution de l'association, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à l'office social de la commune de Lorentzweiler.

Chapitre VII. - Disposition générale

Art. 19. Sont applicables pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Lorentzweiler, le 4 septembre 1996.

Signatures

Les membres fondateurs de l'association

Assemblée générale constitutive de l'association sans but lucratif LEIERKESCHT LUERENZWEILER

Les associés qui ont signé les statuts se sont réunis en assemblée générale le 4 septembre 1996 et ont, à l'unanimité des voix, pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de l'association est fixé à L-7381 Bofferdange, 130, Cité Roger Schmitz.

2. Le conseil d'administration est constitué comme suit:

Nom, prénom	fonction	adresse
Wagener-Ley Gaby	président	130, Cité Roger Schmitz, L-7381 Bofferdange
Loutsch-Jemming Christiane	vice-président	17, rue R. Schuman, L-7382 Helmdange
Richard-Peters Béatrice	trésorier	11, rue du Grunewald, L-7392 Blaschette
Oberweis-Harpes Simone	secrétaire	29, Cité Roger Schmitz, L-7381 Bofferdange

Signature Signature

Le secrétaire Le président

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31719/000/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

HOWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 23.746.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31793/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

I.A.I. INVESTMENTS AND ACTIONS IN INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 38.179.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31794/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

INFOMARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 21.112.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(31797/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

IFONAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 40.023.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(31798/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

INTER-BROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 46.189.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(31799/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

LYSANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4^e étage.
R. C. Luxembourg B 34.808.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du lundi 5 août 1996:

- la délibération sur les comptes annuels au décembre 1995 est reportée à une date ultérieure;
- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est provisoirement renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 5 août 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31604/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

KANDI, Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 43.891.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31605/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**K & F HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. F & C HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 septembre 1996.

G. d'Huart.

(31606/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

KRASARO, Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 45.399.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31608/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

LACARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.159.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31609/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

LA STATUE DE LA LIBERTE.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 43.350.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31610/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**IT INVESTMENTS, Société Anonyme,
(anc. E.S. INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.741.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.S. INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 5 octobre 1987, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 14 du 16 janvier 1988.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Monique Putz, employée privée, demeurant à Bettel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour adopter la dénomination IT INVESTMENTS.
2. Modification du dernier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour donner à la société une durée illimitée.
3. Suppression des mots «mit der Einwilligung des Kommissars und» dans le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.
4. Suppression de l'article 7 des statuts relatif aux actions de garantie des administrateurs et des commissaires.
5. Changement de la numérotation des articles.
6. Autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination IT INVESTMENTS de sorte que le premier alinéa de l'article 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Unter der Bezeichnung IT INVESTMENTS wird hiermit eine Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner à la société une durée illimitée, de sorte que le dernier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1. Letzter Absatz.** Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer gegründet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les mots «mit der Einwilligung des Kommissars und» dans le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Zweiter Absatz.** Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren und auszuzahlen.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 7 des statuts relatif aux actions de garantie des administrateurs et des commissaires.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide la renumérotation des articles des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer dans l'article 4 alinéa 2 les mots «zusammen mit dem oder den Kommissaren».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Braquet, M. Putz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 92S, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 août 1996.

G. Lecuit.

(31600/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

IT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 août 1996.

G. Lecuit.

(31601/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

LOGITIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 51.749.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31614/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

LEFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 43.151.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31611/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

LES CERISIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 34.675.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31612/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

LES RAPIDES DU LIVRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5460 Trintange, 14, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 14.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Signature.

(31613/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31615/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31616/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

MAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 25.508.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31620/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

LUXUMBRELLA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.794.

Les comptes annuels au 30 avril 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1996.

(31617/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

LUXUMBRELLA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.794.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société, le jeudi 1^{er} août 1996 à 11.00 heures

Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination par le conseil d'administration du 1^{er} juillet 1996 de M. Charles Hamer, directeur générale adjoint, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg en qualité de membre du conseil d'administration en remplacement de M. Jean Peynichou et décide de le nommer pour une période d'un an devant expirer lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1997.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs pour un terme d'un an devant expirer lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1997.

Septième résolution

L'assemblée générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de COOPERS & LYBRAND, réviseur d'entreprises, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1997.

Pour copie conforme

D. Pacci

Secrétaire général

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31618/009/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

NORD-FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 37.445.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale reportée tenue à Luxembourg, le 2 août 1996

1. Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE UCL

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31634/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

ORPHEE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 35.423.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale reportée tenue à Luxembourg, le 2 août 1996

1. Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE UCL

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31635/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

MALAGA, Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 35.957.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31619/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

MAXI ESPAÑA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 44.894.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

(31621/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

MAXI ESPAÑA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 44.894.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 1996

En date du 11 juillet 1996, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- de réélire MM. Michel Potsios, Patrick Zurstrassen, Jean-Jacques Picard, Charles Reybet-Degat, Raphaël Kanza, Harry Romney y de Cardenas, Michel de Robillard et Gérard Griseti en qualité d'administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997.
- de réélire COOPERS & LYBRAND, Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

Pour extrait sincère et conforme
Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31622/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

MIR LEMAN ADVISORY COMPANY, Société Holding.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.402.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 8 juillet 1996**1. Modification dans la composition du conseil d'administration*

M. Jean Peynichou a informé le conseil d'administration, de sa décision de renoncer, pour des raisons de convenances personnelles, à son poste d'administrateur de la société. Le conseil d'administration le remercie pour sa collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat.

Le conseil propose de nommer, avec effet au 25 juin 1996, M. Charles Hamer, directeur général adjoint, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, en remplacement de M. Jean Peynichou. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

2. Démission et remplacement du secrétaire général

Le conseil d'administration reçoit la démission de M. Pierre Jond, pour des raisons de convenances personnelles, en tant que secrétaire général de la société. Le conseil d'administration remercie M. Pierre Jond pour sa collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat de secrétaire général.

Le conseil d'administration décide de nommer en son remplacement, Madame Véronique Migeot.

Pour copie conforme
V. Migeot
Secrétaire général

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31625/009/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

MIRMONT ADVISORY COMPANY, Société Holding.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.313.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 8 juillet 1996

1. Modification dans la composition du conseil d'administration

M. Jean Peynichou a informé le conseil d'administration, de sa décision de renoncer, pour des raisons de convenances personnelles, à son poste d'administrateur de la société. Le conseil d'administration le remercie pour sa collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat.

Le conseil propose de nommer, avec effet au 25 juin 1996, M. Charles Hamer, directeur général adjoint, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, en remplacement de M. Jean Peynichou. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

2. Démission et remplacement du secrétaire général

Le conseil d'administration reçoit la démission de M. Pierre Jond, pour des raisons de convenances personnelles, en tant que secrétaire général de la société. Le conseil d'administration remercie M. Pierre Jond pour sa collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat de secrétaire général.

Le conseil d'administration décide de nommer en son remplacement, Madame Véronique Migeot.

Pour copie conforme
V. Migeot
Secrétaire général

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31626/009/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

M.C.S. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 septembre 1996.

G. d'Huart.

(31623/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

MIR FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.509.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 10 juillet 1996

Modification dans la composition du conseil d'administration

Monsieur Jean Peynichou a informé le conseil d'administration de sa décision de renoncer, pour des raisons de convenances personnelles, à son poste d'administrateur et de directeur général de la société. Le conseil d'administration le remercie pour sa collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat et propose de nommer, avec effet au 25 juin 1996, Monsieur Charles Hamer, directeur général adjoint, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean Peynichou. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1997 et Madame Véronique Migeot, responsable équipe montage et vie sociale des organismes de placement collectif, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg au poste de directeur général.

Pour copie conforme
V. Migeot
Directeur général

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31624/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

MTRG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 51.648.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31627/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

MUSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 51.649.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31628/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

NORA INTERNATIONAL LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4^e étage.
R. C. Luxembourg B 53.649.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 96, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31632/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

NORA INTERNATIONAL LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4^e étage.
R. C. Luxembourg B 53.649.

Par décision de l'assemblée générale ajournée du lundi 19 août 1996:

- les comptes au 31 décembre 1995 sont approuvés à l'unanimité;
- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 19 août 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31633/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PAN EUROPEAN DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.558.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1996, vol. 484, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour PAN EUROPEAN DISTRIBUTION S.A.

Signature

(31636/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PATISSERIES SCHEER-BRASSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Sanny Reder, indépendante, épouse de Monsieur Jeannot Scheer, demeurant à L-2434 Senningerberg;
2) Monsieur Romain Scheer, maître-boulangier-pâtissier-confiseur, demeurant à L-1536 Luxembourg;
3) Mademoiselle Edmée Scheer, indépendante, demeurant à L-1536 Luxembourg,
seuls associés de la société PATISSERIES SCHEER-BRASSEL, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1995, publié au Mémorial C, n° 507 du 4 octobre 1995 et modifiée par acte du même notaire Schlessler, en date du 12 janvier 1996, publié au Mémorial C, page n° 8392/96.

Lesquels comparants ont prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Augmentation de capital et nouvelle souscription du capital social

Le capital social est augmenté de 4.500.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 500.000,- LUF à 5.000.000,- LUF, par l'émission de 900 parts sociales nouvelles de LUF 50.000,- chacune.

Ladite augmentation de capital est souscrite par la société PAT.FIN-INT. S.A.H., avec siège à Luxembourg, ici représentée par son conseil d'administration.

Les anciens associés renoncent à leur droit préférentiel de souscription.

2. Cession de parts

Madame Sanny Scheer-Reeder cède par les présentes 16 parts sociales au prix de la valeur nominale (ce dont quittance), à Mademoiselle Edmée Scheer, laquelle accepte.

En conséquence, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq millions (5.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en mille parts sociales (1.000) de cinq mille (5.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madame Sanny Scheer-Reeder, préqualifiée, cinquante-six parts	56
- Monsieur Romain Scheer, préqualifié, vingt-deux parts	22
- Mademoiselle Edmée Scheer, préqualifiée, vingt-deux parts	22
- La société anonyme holding PAT.FIN-INT. S.A.H., préqualifiée, neuf cents parts	900
Total: mille parts sociales	1.000

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ quatre-vingt-dix mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Reder, R. Scheer, E. Scheer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 1996, vol. 826, fol. 60, case 9. – Reçu 45.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 août 1996.

G. d'Huart.

(31641/207/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PARIBAS SOLEIL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.165.

Les comptes annuels au 31 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1996.

(31637/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PARIBAS SOLEIL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.165.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le mardi 9 juillet 1996 à 11.00 heures, au siège social de la société

Sixième résolution

L'assemblée générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de COOPERS & LYBRAND, société civile, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société de gestion et réviseur d'entreprises du fonds pour un nouveau terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire en juillet 1997.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31638/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PENTACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 42.844.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31643/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SITAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.451.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq août.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SITAV INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 31.451, constituée sous la dénomination de ULC (UNITED LEASING CORPORATION) S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 août 1989, publié au Mémorial C, numéro 16 du 16 janvier 1990;

- dont la dénomination a été changée en EDESA LEASING INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 610 du 21 décembre 1992;

- dont la dénomination a été changée en APHELIE FINANCE S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 257 du 14 juin 1995;

- dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 600 du 25 novembre 1995, cet acte contenant changement de la dénomination de la société en SITAV INTERNATIONAL S.A.;

- dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 22 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 600 du 25 novembre 1995,

en date du 28 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 633 du 12 décembre 1995,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 1^{er} août 1996.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme SITAV INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 15.000.000.000,- (quinze milliards de liras italiennes), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 600.000.000.000,- (six cents milliards de liras italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital sans réserver aux actionnaires un droit préférentiel de souscription, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 1^{er} août 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une nouvelle tranche de l'augmentation de capital autorisée et notamment à concurrence de ITL 115.000.000.000,- (cent quinze milliards de liras italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 15.000.000.000,- (quinze milliards de liras italiennes) à ITL 130.000.000.000,- (cent trente milliards de liras italiennes), par la création et l'émission de 1.150.000 (un million cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement:

- par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de ITL 108.480.000.000,- (cent huit milliards quatre cent quatre-vingt-mille millions de liras italiennes) existant à charge de la société;

- par versement en numéraire de ITL 6.520.000.000,- (six milliards cinq cent vingt millions de liras italiennes);

ces actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par:

SITAV S.p.A., société anonyme de droit italien, ayant son siège social à I-11027 Saint Vincent (Valle D'Aosta), Viale Piemonte No 72 (Italie), à concurrence de 250.000 (deux cent cinquante mille actions);

SISER S.p.A., société anonyme de droit italien, ayant son siège social à I-11027 Saint Vincent (Valle D'Aosta), Viale Piemonte No 72 (Italie), à concurrence de 900.000 (neuf cent mille actions);

V. - Que les 1.150.000 (un million cent cinquante mille) actions nouvelles ont été souscrites par:

SITAV S.p.A., prédésignée, à concurrence de 250.000 (deux cent cinquante mille) actions et libérées intégralement:

par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de ITL 18.950.000.000,- (dix-huit milliards neuf cent cinquante millions de liras italiennes) existant à son profit et à charge de la société SITAV INTERNATIONAL S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence;

par un apport en numéraire d'un montant de ITL 6.050.000.000,- (six milliards cinquante millions de liras italiennes) par un versement à un compte bancaire au nom de la société SITAV INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire;

SISER S.p.A., prédésignée, à concurrence de 900.000 (neuf cent mille) actions et libérées intégralement: par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de ITL 89.530.000.000,- (quatre-vingt-neuf milliards cinq cent trente millions de lires italiennes) existant à son profit et à charge de la société SITAV INTERNATIONAL S.A. prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence; par un apport en numéraire d'un montant de ITL 470.000.000,- (quatre cent soixante-dix millions de lires italiennes) par un versement à un compte bancaire au nom de la société SITAV INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Les apports ci-avant mentionnés font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Maurice Hauptert de Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 1.084.800 actions de ITL 100.000, - chacune, totalisant ITL 108.480.000.000,-.

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI. Que suite à la réalisation de cette nouvelle augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à ITL 130.000.000.000,- (cent trente milliards de lires italiennes), représenté par 1.300.000 (un million trois cent mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Schmitz, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 92S, fol. 74, case 2. – Reçu 23.057.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

M. Elter.

(31670/210/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SITAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour le notaire

Signature

(31671/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

TOPVISION GARE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg-Stadt, 13, avenue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 10.943.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 14. August 1996

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluß:

Beschluß

Der Verwaltungsrat wird hiermit zur Erteilung der Einzelhandelsbefugnis und Ernennung zum Delegierten des Verwaltungsrates ermächtigt.

Für gleichlautenden Auszug

K. Krumnau

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(31684/577/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

TOPVISION GARE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg-Stadt, 13, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 10.943.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 14. August 1996

Die Verwaltungsräte fassen hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluß:

Die Einzelhandelsbefugnis wird an Herrn Siegfried Cremer, wohnhaft in 12, rue J. Engling, L-1466 Dommeldange, übertragen, welcher den Titel «Delegierter des Verwaltungsrates» führen darf und die Gesellschaft mit seiner Einzelunterschrift für sämtliche Handlungen und Transaktionen der tagtäglichen Geschäftsführung verpflichten kann.

Für gleichlautenden Auszug
K. Krumnau

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(31685/577/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PARLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 28.899.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Signature.

(31639/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PARTNERSHIP IN INDUSTRY LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(31640/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PEARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 41.183.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(31642/529/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PLUSFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 septembre 1996.

G. d'Huart.

(31646/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PHISOLINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.391.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(31645/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PETROCHEM SERVICES LUXEMBOURG LTD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 79, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 23.180.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31644/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PNEU CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.
R. C. Luxembourg B 39.001.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PNEU CONSULT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

(31647/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PNEU CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.
R. C. Luxembourg B 39.001.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PNEU CONSULT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

(31648/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PNEU CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.
R. C. Luxembourg B 39.001.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PNEU CONSULT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

(31649/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PRESS INVEST.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 22.109.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31651/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PROCURA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.578.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(31652/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PROCURA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.578.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 1996

Il résulte que:

- Monsieur Oscar Ribas Duro, administrateur de sociétés, demeurant à Sant Julia de Loria (Andorra) est nommé nouvel administrateur de société en remplacement de Monsieur Julia Reig, administrateur décédé.

Pour réquisition-inscription
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31653/518/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PROMSTROY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 44.341.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31654/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**PROMSTROY HOLDING S.A., Société Anonyme,
(formerly HARVARD INVESTMENTS S.A.).**

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 44.341.

Extract of the annual general meeting of the shareholders held extraordinarily on 8th August, 1996

The meeting accepted the resignation of Mr Yakov Dubenetsky and of Mr Stanislav Degtiarev as «A» Directors of the company as well as the resignation of Mr Mikhail Novikov as «B» Director of the company.

The meeting decided to appoint Mr Zvi Ben Ari as «A» Director of the company instead of «B» Director. Mr Shmuel Kimchi, lawyer, residing in Tel Aviv (Israel) and Mr Mikhael Dmitriev, director of companies, residing in Moscow, (Russia) are appointed as «B» Directors of the company.

The Board of Directors is composed of:

Group «A»

Mr Zvi Ben Ari, director of companies, residing in Tel-Aviv (Israel).

Group «B»

Mr Shmuel Kimchi, lawyer, residing in Tel-Aviv (Israel);

Mr Mikhael Dmitriev, director of companies, residing in Moscow (Russia).

Translation into French - Traduction en français

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue
extraordinairement en date du 8 août 1996*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Yakov Dubenetsky et de M. Stanislav Degtiarev, administrateurs du groupe «A» ainsi que la démission de M. Mikhail Novikov, administrateur du groupe «B» de la société.

L'Assemblée a décidé de nommer M. Zvi Ben Ari, administrateur de groupe «A» de la société au lieu d'administrateur du groupe «B». M. Shmuel Kimchi, avocat, demeurant à Tel-Aviv (Israël) et M. Mikhael Dmitriev, administrateur de sociétés, demeurant à Moscou (Russie), sont nommés administrateurs du groupe «B» de la société.

Le Conseil d'Administration se compose de:

Groupe «A»

M. Zvi Ben Ari, administrateur de sociétés, demeurant à Tel-Aviv (Israël).

Groupe «B»

M. Shmuel Kimchi, avocat, demeurant à Tel-Aviv (Israël);

M. Mikhael Dmitriev, administrateur de sociétés, demeurant à Moscou (Russie).

Made in two originals / Fait en double exemplaire.

Certified true extract - Extrait conforme
Signatures

Directors / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31655/520/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.